

12 juillet 2017 - n° 04
170062

ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC PORTANT SUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE RESTAURATION COLLECTIVE MUNICIPALE

Au vu de l'avis du Comité Technique rendu le 9 novembre 2016 et l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux rendu le 24 novembre 2016, le Conseil municipal, en application des articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et de ses textes réglementaires d'application, s'est prononcé favorablement le 23 décembre 2016 sur le principe d'une délégation de service public pour le service public de la restauration collective municipale de la ville de Saint-Dié-des-Vosges.

A ce titre, il a autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure correspondante.

Dans le cadre de cette procédure, deux offres ont été déposées : ELRES (groupe ELIOR) et SODEXO.

Après négociation avec les deux candidats, la Commission de Délégation des Services Publics et le Maire ont choisi de retenir l'offre de la société SODEXO.

Cette négociation a mené à la rédaction d'un projet de contrat de délégation de service public annexé à la présente délibération.

Ce projet, ainsi que le rapport du Maire sur l'offre proposée par la société SODEXO ont été transmis aux membres du Conseil municipal en date du 28 juin 2017, conformément à l'article L 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- VALIDE le choix de la société SODEXO comme délégataire du service public de la restauration collective municipale ;
- APPROUVE les termes du contrat de délégation de service public qui lui est proposé ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat pour une durée de quatre ans ;
- DECIDE que cette délibération fera l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune conformément à l'article L2121-24 du Code général des collectivités territoriales.

ADOPTE PAR 28 VOIX POUR

Abstentions : 7 (M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT
C. URBES – R.BA – N.ZMIRLI – S. ROCHOTTE)

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 27

Procurations..... 8

Séance du 12 juillet 2017

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN (procuration à C.Kiener à partir du point n° 5), Johann RUH, Issam BENOUADA, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	Jean-Paul BESOMBES
Marie-Claude ANCEL	à	Françoise LEGRAND
Sabriya CHINOUNE	à	François FICHTER
Mustafa GUGLU	à	Bruno TOUSSAINT
Pierre JEANNEL	à	David VALENCE
Christopher ZIEGLER	à	Isabelle de BECKER
Ramata BA	à	Nadia ZMIRLI
Sébastien ROCHOTTE	à	Christine URBES

Marie-France LECOMTE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
